

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 JUILLET 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-quatre juillet, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 21 juillet 2014, se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du restaurant scolaire du bâtiment Mairie-école de ST SYMPHORIEN D'ANCELLES, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard REYSSIER-TRIBOULET, Maire.

Présents : Sophie CHAMOULAUD, Michèle GENDRE, Alida ASCIOLLA, Emmanuel CORDIER, Carole DESROCHES, Jérôme LANIER, Alain MALDANT, Chantal RIGAUDIAS.

Absents : Pierre GIROD ayant donné procuration à Michèle GENDRE, Joseph DANEY de MARCILLAC ayant donné procuration à Alain MALDANT, Anne-Marie BERTHIER ayant donné procuration à Chantal RIGAUDIAS, Michel JOURDAN ayant donné procuration à Jean-Bernard REYSSIER-TRIBOULET, Bernard PILARSKI ayant donné procuration à Sophie CHAMOULAUD, excusés ; Julie CASANOVAS, retardée, doit arriver dans les prochaines minutes.



M. Alain MALDANT est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du 20/06/2014 : le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Projet d'extension-restructuration de la Mairie-école

M. le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser une extension de l'école en façade Nord des bâtiments existants avec une liaison fonctionnelle entre les locaux existants et l'extension afin de mutualiser les différents blocs vestiaires et les sanitaires, ainsi que la restructuration de la Mairie. Cela permettra de rassembler sur un même site les classes maternelles et élémentaires afin de mutualiser le fonctionnement et de supprimer la navette bus, dans un souci d'économie de moyens et de sécurité. Cette extension permettra également de créer, outre la classe maternelle avec salle de repos, une nouvelle salle de classe pour la classe supplémentaire créée à la rentrée 2013, qui a été installée provisoirement dans les locaux de la garderie périscolaire. Faute de locaux disponibles sur site pour faire face aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP) liés à la réforme des rythmes scolaires, une salle d'activités complémentaire doit être créée.

Un bâtiment annexe devrait également être prévu pour le stockage du matériel (jeux extérieurs pour les activités périscolaires).

En ce qui concerne la Mairie, au premier étage de l'ancien logement de fonction, une restructuration est prévue en liaison fonctionnelle avec les locaux existants afin de réaliser une salle de réunions, qui s'avère indispensable pour les Conseils Municipaux et faisant office de salon des mariages. Enfin l'accessibilité handicapée de l'étage doit être envisagée (ascenseur, sanitaire) ; le bâti doit être rénové (toiture, fenêtres isolantes, isolation thermique, façades) et le traitement des aires extérieures comme la cour annexe.

Le terrain au Nord-Ouest de l'école, en emplacement réservé depuis le P.O.S. de 1991, et dont le Conseil Municipal dans sa séance du 30 septembre 2013 avait décidé l'acquisition de la parcelle, doit être acquis afin de permettre l'aménagement ultérieur d'aires d'évolutions sportives. Devant le refus

de l'un des héritiers de signer la vente, l'état de friche du terrain, depuis plusieurs années, présente des nuisances pour les riverains et un danger potentiel de développement d'animaux nuisibles à proximité immédiate de l'école. Le Maire propose de demander l'expropriation de ce terrain. Il indique qu'il a encore reçu le 8 juillet un courrier de mécontentement d'un riverain de ce terrain.

Arrivée de Mme Julie CASANOVAS, M. le Maire résume ce qu'il vient d'exposer.

Le Maire propose de faire réaliser une étude préliminaire et un avant-projet sommaire afin de solliciter les subventions. Un groupe de travail sera formé pour réfléchir sur la nouvelle activité des locaux de l'école maternelle de "St Romain des Iles".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet d'extension-restructuration de la Mairie-école ;
- décide de passer un marché public de maîtrise d'œuvre en procédure négociée passée en application des articles 74-III-1° et 35-II-8 du Code des marchés publics ;
- choisit le cabinet RBC ayant réalisé les deux opérations précédentes, afin d'assurer la cohérence technique et architecturale des extensions ;
- autorise M. le Maire à signer tous les documents permettant le lancement de l'étude préliminaire et de l'avant-projet sommaire ;
- charge le Maire de solliciter toutes les subventions auxquelles la Commune peut prétendre dont la D.E.T.R. ;
- décide l'expropriation de la parcelle A N° 251 au prix de l'estimation des Domaines, minoré des frais de défrichement du terrain, et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette expropriation.

Projet de cheminement pour piétons

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de cheminement pour piétons à l'Ouest de la rue des Morels, de "Pontanevaux" jusqu'au carrefour avec la rue des Fougères. Un devis a été demandé pour le busage, la reprise de certains pieds de murs ou talus, de certains passages, la réalisation d'un bi-couche et d'une ligne continue (bande de rive) dont l'estimation s'élève à 35 934.58 € HT. Cette route étant départementale, il sera demandé au Conseil Général de réaliser l'alignement.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de cheminement pour piétons rue des Morels ;
- charge M. le Maire de lancer la consultation ;
- charge le Maire de solliciter toutes les subventions auxquelles la Commune peut prétendre dont le produit des amendes de police.

Demandes de subventions

M. le Maire donne lecture du courrier de remerciements de la Prévention routière. Il rappelle que cette subvention permet le maintien de la prévention routière à l'école.

Affaires diverses

Rythmes scolaires

Mme Sophie CHAMOULAUD, Adjointe, rappelle qu'il a été décidé au précédent Conseil Municipal de fixer le tarif des Temps Activités Périscolaires (TAP) à 30 € pour la semaine. Devant la demande de certains parents de n'inscrire leurs enfants qu'un, deux ou trois jours dans la semaine, le Comité de pilotage propose de fixer un tarif en fonction de l'utilisation des TAP sachant que l'enfant qui ne sera inscrit qu'un jour par semaine, par exemple le lundi, il devra venir tous les lundis de la période. Il ne sera pas possible de changer le jour de semaine pendant la période. Par conséquent, l'inscription à la cantine ne pourra se faire que si l'enfant est inscrit aux TAP le jour concerné, et auprès de la Mairie. L'inscription aux TAP en cours de période ne pourra se faire qu'en cas de reprise de travail des parents. L'inscription ponctuelle à la cantine sans être inscrit aux TAP ne pourra se faire qu'en cas d'hospitalisation de l'un des parents ou de décès dans la famille. Un règlement sera rédigé et remis aux parents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide la proposition du Comité de pilotage sur les modalités d'inscription aux TAP et à la cantine ;
- fixe les tarifs des TAP des élèves de petites et moyennes sections, qui effectueront la sieste à :

1 jour	2 jours	3 jours	4 jours
4 €	8 €	12 €	15 €

- fixe les tarifs des TAP par période (de vacances à vacances) des autres élèves à :

- 1 jour	2 jours	3 jours	4 jours
8 €	16 €	24 €	30 €

Décision modificative de budget n° 2

M. le Maire indique qu'avant de pouvoir lancer l'aménagement du secteur des Colombiers, il convient de faire réaliser un plan topographique pour permettre à la Commission de pouvoir commencer à étudier la faisabilité, et qu'il convient de prévoir l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide la modification de budget n° 2 suivante :

Section d'investissement :

- 020 - Dépenses imprévues - 5 000 €
- 2031-123 - Aménagement du secteur des Colombiers + 5 000 €

Levés topographiques

M. le Maire donne lecture des devis pour les levés topographiques du secteur des Colombiers d'un montant de 1 400 € HT et pour le projet de désenclavement et aire de stationnement de la zone NL à "St Romain des Iles" selon les emplacements réservés n° 10 et 11 d'un montant de 1 203 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve ces devis.

Pont de "St Romain des Iles"

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux du pont ont pris du retard et que le pont devrait rouvrir mi-août. Il est intervenu auprès du Conseil Général pour que les joues du pont soient traitées esthétiquement, après avis de l'ABF.

Terrain d'aventure "Les Fougères"

M. le Maire indique que l'aménagement du terrain a été ouvert pour les vacances. L'accès et l'utilisation des jeux ont été réglementés, et le règlement a été affiché à l'entrée. L'aménagement complémentaire d'une table de ping-pong, proposé par Alain MALDANT est validé. Un devis complémentaire sera demandé au fournisseur. Le Conseil Général dans le cadre de la subvention PIIC a accordé la somme de 16 524 €.

Aménagements devant la salle des fêtes

M. le Maire propose au Conseil Municipal de faire installer des barrières devant l'entrée de la salle des fêtes tout en laissant des passages pour les piétons et les personnes à mobilité réduite, ainsi que le marquage de deux places "handicapés" en face de ces barrières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve ces aménagements.

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les Communes et les intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017 ;
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur

l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste, forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessité de maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent les leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu des charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La Commune de ST SYMPHORIEN D'ANCELLES rappelle que les collectivités de proximité que sont les Communes et leurs intercommunalités sont par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le "bien vivre ensemble" ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

C'est pour toutes ces raisons que la Commune de ST SYMPHORIEN D'ANCELLES soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat ;
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense ;
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

La séance est levée à 22 h 30.